



Convention Pluriannuelle d'Objectif Expérimentation "Territoires zéro chômeur longue durée"

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération Nord Basse Terre (CANBT), représentée par son Président en exercice, Monsieur Guy LOSBAR, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil communautaires

Ci-après dénommée « l'EPCI » d'une part,

Et :

L'association Lab'Iles de Guadeloupe, déclarée en préfecture sous le numéro W9G1011512, ayant son siège Immeuble Séquélé Tiers lieu l'Eskal 97115 SAINTE ROSE, représentée par M. Habib BENKITA, Président dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « l'association » d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

En Guadeloupe, comme dans les autres DOM, la persistance d'un fort taux de chômage depuis plusieurs décennies et son aggravation du fait de la crise économique, financière et aujourd'hui sanitaire font de l'emploi une priorité.

Dans ce contexte, la CANBT accompagnée dans sa démarche par l'équipe projet du Lab'Iles de Guadeloupe a entrepris de mener une politique active de lutte contre le chômage et l'exclusion des personnes privées d'emploi, notamment en demandant l'inscription de la CANBT et des communes du territoire volontaires en qualité de territoires pilotes émergents dans l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

Ainsi dans le cadre d'une démarche intégrée soutenue par le Département, la CANBT s'est engagé en qualité de projet pilote émergent pour la mise en œuvre de l'expérimentation sur le territoire Guadeloupéen. La ville de Sainte Rose premier territoire engagé dans l'expérimentation vient d'obtenir l'habilitation du Ministère du Travail et du plein emploi et engage désormais les travaux afin de créer la 1^{ère} entreprise à but d'emploi de Guadeloupe.

Ce dispositif a déjà été expérimenté sur 10 Territoires en France Hexagonale dans le cadre d'une première loi d'expérimentation territoriale, datant du 29 février 2016, visant à résorber le chômage de longue durée.

La première phase d'expérimentation s'étant conclue par un bilan très positif la deuxième phase d'expérimentation est désormais ouverte aux nouveaux territoires qui auront fait la démarche de déposer leur candidature pour solliciter l'habilitation auprès du Fond d'expérimentation ETCLD.

Le principe de ce dispositif est de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail. Ainsi, les Personnes Privées Durablement d'Emploi

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20241119-CC202408155-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

(PPDE) volontaires du territoire se verront proposer un emploi à durée indéterminée adapté à leurs compétences et à temps choisi au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE).

L'engagement de la CANBT dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée est portée par l'EPCI via son Conseil communautaire.

Un représentant de la CANBT siège au sein du Comité local pour l'emploi. Le Comité Local pour l'emploi mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation a pour mission de :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs citoyens du territoire pour obtenir le consensus autour du projet.
- Piloter et accompagner la mise en œuvre des 4 phases de l'expérimentation.
- S'assurer du respect de la complémentarité des emplois créés par les EBE,
- Suivre et évaluer l'expérimentation sur le territoire.

La mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation est réalisée avec le soutien de l'équipe projet du Lab'Iles de Guadeloupe Pôle Territorial de Coopération Economique & d'innovation sociale en lien avec l'Etat, la Région, le Département, l'association nationale TZCLD et le Fond d'expérimentation pour l'emploi.

A ce titre la CANBT met à disposition de l'équipe projet ponctuellement selon les besoins les informations et diagnostics dont elle dispose, et mobilise ses élus et techniciens afin de constituer et d'assister l'équipe projet.

Le Lab'Iles de Guadeloupe, Pôle territorial de coopération économique & d'innovation sociale, travaille déjà en coopération et sur une approche de développement local par les acteurs locaux – DLAL, avec les forces vives du territoire et partenaires associés. Il a pour objectif d'offrir les conditions, les outils, l'ingénierie et les techniques pour booster, mobiliser, inventer et développer la créativité et l'intelligence collective au service de projets d'innovation sociale et de développement durable du territoire.

La CANBT souhaite nouer un partenariat et soutenir le Lab'Iles de Guadeloupe, dans la mesure où cette association mène des actions positives pour le territoire :

La CANBT, en qualité de territoire pilote émergent à l'échelle de la Guadeloupe dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée souhaite chercher collectivement des solutions pour faire face au chômage, et créer les conditions favorables au développement de l'emploi.

Les équipes du Lab'Iles de Guadeloupe se mobiliseront afin d'accompagner la CANBT et les communes engagées volontaires dans le cadre de l'expérimentation dans le respect du cahier des charges ultramarin et en coordination avec le Département, l'association TZCLD et le fond d'expérimentation.

L'objectif poursuivi étant d'assister le Comité Local pour l'emploi à l'échelle supra dans ses missions et de créer sur le territoire de la CANBT une ou plusieurs Entreprise à but d'emploi afin de proposer à terme un contrat à toutes les personnes privées d'emplois volontaires pour intégrer l'expérimentation par la mobilisation continue des différents acteurs et solutions d'insertion d'emploi et de formation du territoire.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- ✓ Considérant que la CANBT souhaite s'engager activement dans la lutte contre le chômage de longue durée en mettant en œuvre l'expérimentation "Territoires zéro chômeur longue durée".
- ✓ Considérant que le Lab'Iles de Guadeloupe dispose d'une expertise reconnue en innovation sociale et est en mesure d'accompagner la CANBT et ses communes engagées dans la mise en place et la réalisation du projet TZCLD.
- ✓ Considérant que les deux parties souhaitent formaliser leur partenariat par la présente convention d'objectif afin de définir les modalités de leur collaboration pour la réussite de l'expérimentation.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention pluriannuelle d'objectif relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement a pour objet de formaliser le partenariat entre la CANBT et le Lab'Iles de Guadeloupe dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur longue durée" en coopération avec l'Etat, la Région, le Département, les communes volontaires engagées, l'association nationale TZCLD et le Fond d'expérimentation pour l'emploi ETCLD.

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20241119-CC202408155-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ce partenariat va permettre de déployer collectivement des solutions innovantes pour faire face au chômage, et créer les conditions favorables au développement de l'emploi sur le territoire de la CANBT.

ARTICLE 2 : Objectifs communs

Les parties conviennent de poursuivre les objectifs communs suivants :

- Lutter contre le chômage de longue durée en offrant des opportunités d'emploi durable aux personnes éloignées du marché du travail sur le territoire de la CANBT.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires en leur offrant des emplois adaptés à leurs compétences et aspirations.
- Contribuer à la dynamisation de l'économie locale en développant de nouvelles activités économiques en cohérence avec les besoins du territoire.

Les actions qui seront menées en coopération avec l'équipe projet du Lab'Iles de Guadeloupe dans le cadre de l'expérimentation TZCLD sont articulées en 2 phases :

Phase 1 : Assistance de l'EPCI avant Habilitation -Territoire Emergent Expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée"

1. Assistance de l'équipe projet de l'EPCI dans la phase d'engagement du territoire dans l'expérimentation nationale TZCLD et les formalités d'adhésion des communes volontaires en qualité de "Territoire pilote Emergent"
2. Fabrique du Consensus et installation du Comité Local pour l'Emploi à l'échelle Supra: Accompagnement de l'équipe projet dans la phase d'identification et de mobilisation de tous les acteurs de la coopération pour le droit à l'emploi futurs membres du CLE et le Comité Stratégique mis en place à l'échelle du Département
3. Recensement de l'offre d'insertion, des solutions emploi et des parcours de formation et d'accompagnement déjà existante sur le territoire. Cette action a pour but de recenser en s'appuyant sur les acteurs locaux l'offre d'insertion, d'emploi, de formation et d'accompagnement déjà existante sur le territoire. L'objectif est de disposer d'un diagnostic exhaustif des outils déjà en place et mieux cibler les manques et besoins à combler par le développement de solutions complémentaires innovantes. "
4. Identification des activités utiles manquantes à l'échelle de l'agglo: Assistance et outillage de l'équipe projet de l'EPCI dans la phase de recensement des offres, services et besoins non satisfaits du territoire et recensés comme utiles par les élus, salariés, associations, entreprises et habitants. Mise en corrélation du diagnostic avec les besoins recensés dans le cadre des projets de territoire déjà en cours à l'échelle de l'agglo
5. Assistance de l'équipe projet dans le suivi et le soutien des communes du territoire lors du dépôt de leur candidature en vue de l'habilitation et suivi des étapes de validation par le Fond d'expérimentation pour l'emploi.
6. Assistance dans la réalisation du plan de financement prévisionnel ciblant les aides à mobiliser pour renforcer et financer les besoins en termes de fonctionnement de l'équipe projet du CLE à l'échelle Supra,

Phase 2: Assistance de l'EPCI après habilitation du Territoire par le Ministère du Travail

1. Assistance de l'équipe projet dans les phases de préfiguration d'une ou plusieurs entreprises a but d'emploi, l'installation de la gouvernance et le recrutement des futures équipes de Direction de l'EBE
2. Assistance de l'équipe projet de l'EPCI dans le cadre de la visite préalable au conventionnement des futures EBE, du suivi, et de l'évaluation pendant la durée de lancement de l'expérimentation avec

les Communes, l'Etat, la Région, le Département, le Fond d'expérimentation et l'association nationale TZCLD

3. Coréalisation du plan de financement prévisionnel ciblant les aides pouvant être mobilisées à l'échelle de l'EPCI pour assurer les fonds nécessaires et faire financer les besoins dans le cadre de la phase de préfiguration et démarrage des futures entreprises a but d'emploi- Formalisation des accords avec les partenaires.
4. Contribuer à la formalisation d'un parcours de préparation opérationnelle à l'emploi préalable à l'entrée en EBE et à la rédaction du plan de développement des compétences de la future EBE adapté aux profils des PPDE et aux activités utiles
5. Assistance de l'équipe projet de l'EPCI et l'équipe de Direction dans la phase de mise en œuvre du plan d'action préalable au conventionnement de l'EBE

ARTICLE 3 : Responsabilités des parties

Dans chacune des phases, il est évident que chacune des parties a une obligation de moyens et non une obligation de résultat à la vue du caractère expérimentale du projet.

- **Responsabilités de l'EPCI :**

- La Communauté d'agglomération Nord Basse Terre désignera un « Référent TZCLD » et une équipe projet au sein de l'EPCI qui travaillera en étroite collaboration avec les équipes du Lab'Iles de Guadeloupe qui constituent ainsi l'équipe projet du Territoire. L'équipe projet ainsi constitué mènera en concertation avec les communes volontaires, l'Etat et le département les phases de mise en œuvre de l'expérimentation avec le soutien du centre de ressources de l'association nationale TZCLD et le fond d'expérimentation pour l'emploi.
- Mettra à disposition du Lab'Iles de Guadeloupe les diagnostics, ressources, locaux et informations nécessaires pour la mise en œuvre du projet afin de faciliter les travaux et la recherche de financements pour les besoins de l'équipe projet et des futures EBE.
- Soutiendra activement la mise en œuvre de l'expérimentation TZCLD et la création d'entreprises à but d'emploi sur son territoire par la mobilisation des élus, techniciens, acteurs socio-économiques et partenaires.
- En tout état de cause, mettre tous les moyens à la disposition du Lab'Iles de Guadeloupe pour permettre la réalisation des objectifs souhaités par les deux Parties, dans le cadre de ladite expérimentation.

- **Responsabilités du Lab'Iles de Guadeloupe :**

- Le représentant du Lab'Iles de Guadeloupe désignera un référent qui travaillera en étroite collaboration avec les équipes de la CANBT qui constitueront ainsi l'équipe projet du Territoire. L'équipe projet ainsi constitué mènera les phases de mise en œuvre de l'expérimentation avec le soutien du centre de ressources de l'association nationale TZCLD et le fond d'expérimentation pour l'emploi.
- S'appuyer sur les diagnostics, ressources et informations transmises par les services de la CANBT et les partenaires pour la mise en œuvre du projet
- Travailler en étroite collaboration avec les services de la CANBT dans le cadre de la recherche de financements pour les besoins de l'équipe projet et des futures unités d'EBE.
- Contribuer activement à la mise en œuvre de l'expérimentation TZCLD et la création d'entreprises à but d'emploi sur le territoire par la mobilisation des élus, techniciens, acteurs socio-économiques et partenaires institutionnels.

- En tout état de cause, mettre tous les moyens dont l'association dispose pour permettre la réalisation des objectifs souhaités par les deux Parties, dans le cadre de ladite expérimentation.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention pluriannuelle d'objectif est conclue à compter de la signature et jusqu'au 31/12/2026 dans le cadre de la 2^{ème} phase de l'expérimentation.

Article 5 : Objet de la subvention

La subvention de fonctionnement accordée par l'EPCI vise à soutenir le fonctionnement de l'association Lab'Iles de Guadeloupe afin de lui permettre d'assurer le pilotage et le portage des travaux d'animation territoriale, d'ingénierie de projet et de mise en œuvre des actions dans le cadre de l'expérimentation TZCLD.

Article 6 : Dispositions financières et modalités de versement

Le plan de financement et les modalités financières relatives à la mise en œuvre du projet TZCLD sont définies dans un avenant financier annexé à la présente convention. La CANBT s'engage à soutenir les équipes du Lab'Iles de Guadeloupe dans l'identification et la formalisation des engagements avec les autres co-financeurs identifiés dans le plan de financement ci-joint annexé.

Afin de soutenir les actions mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la CANBT s'engage à soutenir l'association sur la période 2024-2025-2026.

Le montant de la subvention attribuée par la CANBT pour l'année 2024 sera équivalent à 14 % du budget, soit 40 000€ (quarante mille euros).

Le versement sera effectué en une seule fois à la notification de la présente convention.

Au titre de 2025 et 2026, le montant de la subvention de soutien de la CANBT de 40 000€ sera attribuée sur présentation d'un bilan des actions réalisées l'année précédente.

La subvention sera versée en une seule fois, après approbation du budget au titre de l'année considérée.

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom de l'Association Lab'Iles de Guadeloupe ci-joint annexé. En cas de changement de ses coordonnées pendant la durée de la convention, l'Association adressera son nouveau RIB à l'EPCI.

Article 6 : Suivi et évaluation

Les parties s'engagent à assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du projet et à procéder à une évaluation périodique de ses résultats. L'équipe projet fera des points réguliers a minima 1 fois par mois et préparera les Comités stratégiques.

Le Comité Local pour l'Emploi instance de pilotage de l'expérimentation à l'échelle du territoire qui réunit l'ensemble des partenaires, animé par l'équipe projet se réunira tous les 3 mois afin de suivre le niveau d'exécution des indicateurs transversaux, de réalisation des activités et de résultat. Il établira à chaque occasion un rapport de suivi du projet, pour la prise de décisions politiques et techniques nécessaires, le cas échéant, pour assurer l'atteinte des objectifs du projet.

Le comité local pour l'emploi a pour mission de :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs citoyens du territoire pour obtenir le consensus autour du projet.
- Piloter et accompagner la mise en œuvre des 4 phases de l'expérimentation.
- S'assurer du respect de la complémentarité des emplois créés par les EBE,
- Suivre et évaluer l'expérimentation sur le territoire.

Article 7 : Confidentialité

Les parties s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les informations et données échangées dans le cadre de la présente convention.

Article 8 : Résiliation

En cas de manquement grave à l'une quelconque des obligations prévues par la présente convention, chaque partie pourra la résilier après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 2 mois

Accusé de réception en préfecture
1871-249710062-20241119-CC202408155-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Article 9 : Signature et exemplaires

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie

Fait à Sainte Rose, le

M. le Président

M. le Président

CANBT

Lab'Iles de Guadeloupe